



NOTE DE SYNTHÈSE N°8

OBJET : ADOPTION RÉGLEMENT RELATIF A LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE

RAPPORTEUR : Angélique BRAGUIER

EXPOSÉ

La modification du règlement intérieur de la structure permet également adopter le règlement relatif à la prestation de service unique.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale,
Considérant l'avis émis en commission le 28 Novembre 2023,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur annexé à la présente décision,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.